

JUIN 2011

VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le mercredi 1^{er} juin 2011 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'une nouvelle députée et d'un nouveau député en remplacement de deux collègues démissionnaires.

Conformément à l'article 64, alinéa 2, de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Conseil d'Etat a transmis au Bureau du Grand Conseil les extraits des procès-verbaux des Bureaux électoraux des arrondissements Lavaux-Oron et Lausanne, sous-arrondissement Lausanne-Ville, déclarant élus au Grand Conseil, selon les articles 66 et 67 de la loi précitée :

Mme Sylvie PROGIN, née le 17 novembre 1962, originaire de Le Locle (NE), Secrétaire générale adjointe de profession, domiciliée au Côteau des Ifs 15A, à 1400 Cheseaux-Noréaz, qui remplace au sein du groupe socialiste Mme Edna CHEVALLEY, démissionnaire. M. Xavier KOEB, premier des viennent-ensuite, a déclaré renoncer à un mandat de député.

M. Claude-Alain VOIBLET, né le 18 avril 1963, originaire de Plagne (BE), Secrétaire général de profession, domicilié à l'avenue de Vallombreuse 50, à 1004 Lausanne, qui remplace au sein du groupe UDC M. Raphaël ABBET, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007, le Bureau, composé de M^{mes} et MM. Claudine Wyssa, Présidente, Philippe Martinet, deuxième Vice-Président, Verena Berseth, Jérôme Christen, Jacques Nicolet et Laurent Wehrli, Membres, et du soussigné, a constaté la parfaite légalité de ces deux élections et vous propose de les accepter telles que présentées.

Lausanne, le 1^{er} juin 2011.

Le rapporteur:
(Signé) *Jean-Robert Yersin*
Premier Vice-Président